

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



FSU

Paris, le 12 octobre 2011

PJJ 2012 : UN BUDGET DE REGRESSION !

BUDGET PJJ : une baisse de 6% depuis 4 ans pour une augmentation de moins de 2% en 2012 !

Le budget de la PJJ est porté à un peu plus de 772 millions d'euros (+ 15 M €), soit une augmentation de presque 2 % sur celui de 2011 après une baisse continue de plus de 6 % entre 2008 et 2011. Mais cela ne donne pas plus de moyens à la PJJ : d'abord parce que l'inflation est, actuellement, prévue aux alentours de 2 % ; ensuite, parce que 10 M € sont consacrés aux opérations immobilières nouvelles pour transformer les UEHC en Centres Fermés sans compter les mesures d'accompagnement de ces transformations (masse salariale plus élevée, équipements supplémentaires...). Si on additionne les structures existantes et les nouvelles (ERS, EPPOO, et les EPE transformés en CEF), **il n'y a donc en réalité aucune augmentation du budget PJJ, mais une baisse significative des moyens de fonctionnement courant et des moyens des structures existantes !**

EMPLOIS : manipulation des chiffres et tromperie sur la marchandise !

Rappelons que depuis 2008, 632 ETPT ont été supprimés soit 7 % des postes de la PJJ !!

Le plafond d'emploi c'est-à-dire le nombre d'ETPT autorisés en moyenne sur l'année était de 8501 en 2011, en baisse de 117 sur 2010 ; il est de 8395, en baisse de 106 en 2012 (- 6 catégorie A, - 19 éducateurs, - 16 administratifs de catégorie B, - 65 administratifs et techniques de catégorie C) !

Le ministre essaie de nous faire passer pour une augmentation, ce qui est en fait «une diminution de la baisse des emplois » !

Si on calcule le nombre d'emplois au regard des structures existantes, de la transformation des EPE en CEF et des nouvelles structures créées : ERS, EPPOO, nous avons de fait une perte d'emplois à la PJJ qui s'élève à 216 et non pas à 106 comme essaie de le faire croire le ministère : 76 emplois transférés au Secrétariat Général au titre des plateformes Chorus (56 immédiatement, et 20 ultérieurement) auxquels, il faut ajouter les 140 ETP (supprimés au titre du recentrage au pénal) ce qui fait 216 : on est bien au-delà des 106 annoncés

Notons d'abord que sur les 212 départs à la retraite prévus en 2012, il y aura 106 suppressions d'emplois donc la stricte application du dogme gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux. Mais pour les personnels administratifs et techniques : **11 départs à la retraite en catégorie B et 42 départs en catégorie C, 0 remplacement, pour eux, c'est 100 % de non remplacement !!**

**Le budget 2012 réduit toujours un peu plus les moyens accordés à l'existant
(foyers éducatifs, milieux ouverts, insertion),
pour financer les mesures d'enfermement et les expérimentations
qui sont de véritables régressions.**

**Loin d'être en expansion, ce budget conforte la tendance à la baisse des moyens de
la Protection Judiciaire de la Jeunesse**

MESURES CATEGORIELLES ET STATUTAIRES :

Le Nouvel Espace Indiciaire pour la Catégorie B prévu en 2011 n'a pas encore été mis en place !

Nous étions opposés à brader une véritable revalorisation statutaire pour le personnel de catégorie B et du CII contre une réformette qui fait que seuls quelques uns vont gagner un peu plus, alors que la grande majorité va travailler plus longtemps pour gagner moins sur l'ensemble de leur carrière. Il n'en est pas moins scandaleux qu'il faille attendre plus de deux ans après la signature pour voir les personnels de la PJJ et du ministère bénéficier des augmentations indiciaires qui leurs avaient été annoncées !

Ces dépenses prévues au budget 2011 n'ont donc pas été réalisées: les sommes ainsi économisées sont redistribuées par le Secrétariat Général (SG) et par la DPJJ et des mesures nouvelles 2012 sont inscrites.

Pour les Secrétaires Administratifs : l'application du Nouvel Espace Statutaire (NES), d'abord prévu pour juillet 2011, ne devrait se faire qu'en octobre 2011. Pour compenser ce retard, le SG a prévu une mesure indemnitaire supplémentaire : une prime exceptionnelle de 50 euros pendant 3 mois. La PJJ annonce, elle, une augmentation de 25 euros par mois sur leurs primes à compter du 1^{er} octobre 2011.

Pour les adjoints administratifs : de même, la PJJ prévoit une augmentation de 19 euros par mois sur leurs primes à compter du 1^{er} octobre 2011. De plus, pour effectuer un alignement partiel avec les adjoints techniques, la Fonction Publique a décidé la création d'un 8^{ème} échelon supplémentaire en fin de l'échelle 6 (adj. adm. principaux 1^{ère} cl.) mais l'accès à cet échelon est contingenté : seul un infime pourcentage des agents pourra y accéder ! Encore une fois, c'est le mérite qui déterminera cet accès !

Pour les attachés : une augmentation sur leurs primes de la PJJ de 29 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Et comme la DPJJ est toujours prête à devancer les décisions, elle accorde une prime exceptionnelle de 300 euros aux attachés qui seront qualifiés « d'excellent » lors de leur évaluation. En effet, la part individuelle (au mérite) de la prime de fonction et de résultats (PFR) n'est pas encore attribuée aux attachés ! Mais qu'à cela ne tienne, la PJJ est toujours la bonne élève du ministère.

Pour les éducateurs : pour les éducateurs, nous avons protesté contre la non application des points d'indices supplémentaires pour certains agents en 2011 au titre du reclassement dans le NES. Cela devrait intervenir en 2012, dès janvier d'après la DGAFP, mais rien n'est moins sûr !

Pour les ASS : même remarque que pour les éducateurs avec en plus une revalorisation indemnitaire rétroactive au 08/2011 prévue en application de la MJIE.

Pour les CTSS : même prime que pour les ASS. Un provisionnement est prévu en 2012 pour la création d'un échelon fonctionnel supplémentaire accompagné d'un allongement d'un an de la carrière : mais rien n'est encore décidé au niveau de la fonction publique et cela devrait accompagner une nouvelle fusion de corps dans le cadre interministériel.

Pour les infirmiers : Comme en 2011, « l'accompagnement de la modification statutaire des infirmiers » est budgété en 2012. Si aucune information supplémentaire n'a filtré de la DGAFP, la DPJJ affirme que les projets de fusion du corps d'infirmier dans celui de la fonction publique d'état, de passage au NES et d'accès à la catégorie A (comme dans la FPH) sont toujours à l'ordre du jour. Nous continuons, avec les autres infirmiers de la FSU, à réclamer leur application la plus rapide possible.

Pour les psychologues : revalorisation indemnitaire rétroactive au 08/2011 prévue en application de la MJIE.

Pour les directeurs et les RUE : application de la revalorisation de la filière de direction (création du HEC pour une vingtaine d'emplois). Refonte de L'IFO pour l'appliquer aux RUE. De plus, ouverture de 40 nouveaux postes de RUE et transformation de 60 postes de CSE en RUE.